

Les conditions générales de vente

A lire attentivement avant toute inscription

Moto Quad Concept est une association régie par la loi 1901. Toute inscription à un séjour implique l'adhésion à l'association pour l'année civile en cours (adhésion comprise dans le tarif du séjour). Nos séjours sont agréés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Toute inscription implique l'acceptation de nos conditions générales.

1/ Inscription

Elle est enregistrée et validée à réception du dossier d'inscription dûment rempli et accompagné des pièces obligatoires et du versement de l'acompte.

2/ Inscription par le biais d'établissements sociaux et médico-sociaux

Maintenir la mixité sociale dans nos colonies de vacances est un objectif important pour MOTO QUAD CONCEPT. Aucune discrimination à l'inscription ne sera faite.

Nous demandons à l'inscrivant d'être précis dans les informations données lors de l'inscription notamment concernant la personne qui peut être contactée pendant le séjour et d'informer Moto Quad Concept de tout changement de situation (notamment son lieu de placement et de responsable légal) entre le moment de l'inscription et son arrivée sur le séjour.

Une convention sera instaurée entre MOTO QUAD CONCEPT et l'inscrivant afin de préparer le séjour dans les meilleures conditions.

3/inscription d'enfants en situation de handicap

Pour les enfants en situation de handicap, une réflexion sera menée conjointement avec le responsable légal afin de définir si le séjour est adapté à l'accueil de l'enfant. Les étayages nécessaires au bon déroulement du séjour seront réfléchis conjointement et formalisés :

Une fiche de renseignements complémentaires sera donc à remplir afin de préparer le séjour de l'enfant dans les meilleures conditions.

4/ Tarifs et prestations

Le prix du séjour comprend l'adhésion à l'association pour l'année civile en cours, l'hébergement en pension complète, les activités et le matériel pédagogique, l'encadrement pédagogique et sportif, les visites et sorties, les frais de fonctionnement, les frais de dossier et l'assurance civile. Les frais de dossier s'élève à 15€.

Le tarif du séjour est forfaitaire, aucun remboursement d'éventuelles prestations non consommées n'est possible.

Le séjour doit être payé intégralement 21 jours avant le départ, sans que l'association n'ait à pratiquer de relance. Le règlement doit être accompagné du nom et prénom de l'inscrit. Le non-paiement du solde dans ce délai entraîne automatiquement l'annulation de l'inscription. Dans ce cas, nous appliquons les conditions d'annulation précisées au chapitre suivant. Tout retard ou défaut de paiement entraînera la facturation des frais de relance ou de poursuite.

Nous acceptons les paiements par chèques bancaires, espèces et chèques vacances.

Pour payer en plusieurs fois, il vous suffit de nous renvoyer le montant total du prix du séjour en autant de chèques que de mensualités (4 maximum). Les chèques seront encaissés de façon à ce que la totalité soit réglée au plus tard 21 jours avant le début du séjour.

5/ Annulation du fait du participant

En cas de désistement de votre part qu'elle qu'en soit la raison, il sera retenu pour chaque mineur inscrit :

-30 à 15 jours avant le départ : 30% du montant du séjour,

-15 à 2 jours avant le départ : 50 % du montant du séjour.

-48 heures avant le départ : 100% du montant du séjour

En cas d'annulation d'un séjour nécessitant au préalable l'acquisition d'un titre de transport, il vous sera réclamé le montant du titre de transport en plus des frais d'annulation.

Aucun remboursement ne sera consenti en cas d'interruption du séjour du fait du participant (renvoi, accident, maladie, ...).

Ces retenues correspondent à nos engagements vis-à-vis de nos prestataires et ont pour objet de garantir la qualité et le prix des prestations à l'encontre du groupe.

En cas de report d'inscription sur un autre séjour, possible uniquement à plus de 2 mois du début du séjour, il sera retenu 20 euros de frais administratifs. A moins de deux mois avant le départ, nous serons contraints d'appliquer les conditions d'annulation ci-dessus.

6/ Annulation du fait de l'organisateur

Dans le cas où le séjour serait annulé de notre fait, notamment s'il ne réunit pas un nombre suffisant de participants, une solution de remplacement sera proposée. Si celle-ci ne convient pas, la totalité des sommes versées par le participant sera remboursée sans autre indemnité.

7/ Assurances

Une assurance **responsabilité civile et individuelle accident** couvre tous les participants de Moto Quad Concept, en tant que victime ou responsable d'accident, durant le séjour aussi bien pendant les activités que pendant la vie quotidienne. **Un contrat de rapatriement** couvre les frais d'un retour anticipé décidé par un médecin en cas de maladie, accident grave ou décès du participant (SMACL tel: 05.49.32.56.56)

Ne sont pas couverts les actes de vandalisme, de destructions volontaires et de vols dont pourraient être responsables nos jeunes adhérents. La responsabilité financière de tels actes incomberait aux responsables de l'enfant.

Les objets et effets personnels des mineurs ne sont pas couverts (prévoir des vêtements peu chers et peu salissants) que ce soit pendant les acheminement (convoyage) ou sur le site du séjour.

8/ Perte et vol

Il n'est pas rare qu'en collectivité un enfant égare un vêtement ou un objet personnel, et ce, malgré la vigilance de l'équipe d'encadrement. Dans ce contexte, Moto Quad Concept ne peut-être tenu pour responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus (vêtements, argent de poche, lunettes, portable...).

L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une infraction soit constatée. Les petits vols pouvant se produire sur les centres ne rentrent pas dans ce cadre.

9/ Argent de poche

Il n'est absolument pas indispensable car en colo tout est compris. Si les parents décident néanmoins de munir leur enfant d'espèces, nous leur conseillons la modération et rappelons leur pleine et entière responsabilité en cas de perte ou de vol. Si l'enfant a de l'argent de poche, le responsable légal doit obligatoirement mettre l'argent dans une enveloppe cachetée au nom de l'enfant pour les - de 13 ans.

10/ Activités dominantes

Ne pas confondre avec stage intensif. L'activité principale est clarifiée dans la description du séjour.

En cas de refus de l'enfant ou du jeune de pratiquer les activités prévues, malgré les sollicitations des animateurs, nous ne l'obligerons pas.

L'association se réserve le droit de remplacer ou de modifier les activités prévues au programme en cas d'intempéries ou de force majeure.

11/ Droit à l'image

Les photos et vidéos prises durant les séjours pourront être utilisées ultérieurement (brochures d'information, catalogue, publication, site internet, réseaux sociaux, ...) sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée à Moto Quad Concept. En aucun cas les photos et vidéos ne seront utilisées dans un autre cadre que celui de l'association. En cas de refus de ces conditions d'utilisation, il conviendra de le signaler, avant le départ, à la direction du séjour par mail ou par courrier et en le stipulant sur la fiche d'inscription.

12/Tabac, drogue et alcool

S'il n'est pas interdit de fumer (uniquement pour les jeunes de + de 14 ans dont le responsable légal a averti l'association et signé l'autorisation), il est important de savoir que la consommation de cigarettes est très fortement limitée dans l'espace (lieu réservé à l'extérieur du lieu d'hébergement) et dans le temps et qu'il est absolument interdit de fumer dans le centre, les chambres et tous les lieux publics. L'équipe d'encadrement s'engage tout particulièrement à ce qu'un participant non fumeur le reste tout au long du séjour.

La drogue et l'alcool sont absolument proscrits sur tous nos séjours. En cas d'incident, consommation, même minime, le rapatriement disciplinaire du jeune concerné sera immédiatement enclenché. Tous les frais du voyage retour seront à la charge des responsables légaux.

13/ Renvoi

En cas de renvoi d'un participant pour une cause autre que sanitaire (transgression de la loi, consommation d'alcool ou de produits stupéfiants, violence verbale ou physique, vol, racisme...), les parents ou tuteurs seront prévenus personnellement et tous les frais de rapatriement, y compris ceux de l'accompagnateur seront alors à leur charge. Aucun remboursement ne sera effectué.

14/ Transport et acheminement

Nous assurons le pré-acheminement des jeunes au départ de Paris, Lyon, Marseille, Clermont Ferrand, Nantes, Nancy, Bordeaux. L'heure et le lieu de rendez-vous seront communiqués environ **une semaine** avant le départ. Au départ et au retour, la présence d'un adulte accompagnant le mineur au lieu de rendez-vous est obligatoire.

Aucun remboursement ne pourra être accordé si cet aller-retour ou l'un des voyages n'est pas effectué.

En cas de retard, après le départ de l'autocar ou du train, les responsables devront acheminer à leurs frais et par eux-mêmes l'enfant sur le lieu du séjour.

Pour nous joindre sur le départ en cas d'urgence, nous communiquerons un n° de téléphone portable sur la confirmation de séjour. Les parents ont la possibilité d'emmener leur enfant directement sur le site du séjour.

15/ Soins médicaux

En cas de maladie ou d'accident, les parents remboursent les frais avancés par l'association et se font ensuite rembourser par la CPAM ou leur mutuelle (attention : si vous êtes sous un régime d'assurance particulier, il est impératif de nous le signaler). Il est important de bien remplir la fiche de liaison médicale.

En fin de séjour, les feuilles de maladie seront retournées contre remboursement. En cas de maladie, visite du médecin ou accident, les familles seront prévenues par la directrice du séjour dans les plus brefs délais.

Les vaccinations

Aucun jeune ne sera admis en centre de vacances sans avoir satisfait aux exigences médicales légales concernant les vaccinations antitétanique et antidiphthérique, antipoliomyélitique. La vaccination par le BCG est facultative mais conseillée.

De même, aucun jeune ne sera admis en centre de vacances si l'autorisation parentale de participation aux activités et d'intervention médicale et/ou chirurgicale n'est pas signée avant le début du séjour par le ou les parent(s) responsable(s) du jeune au moment du séjour.

16/Aides aux vacances

Les organismes suivants peuvent, sous certaines conditions, verser des aides pour couvrir une partie du montant du séjour : Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, comité d'entreprise, services sociaux, associations caritatives... Merci de vous renseigner directement auprès d'eux.

Bons CAF

Les "bons-vacances" de la Caisse d'Allocations Familiales doivent être adressés à MOTO QUAD CONCEPT avant le début du séjour. Leur montant varie et vient en déduction du solde du séjour. Chaque caisse a sa propre réglementation, et la responsabilité de MOTO QUAD CONCEPT n'est aucunement engagée si les "bons-vacances" ne peuvent être honorés pour une raison propre à l'une de ces caisses.

VACAF

Merci de nous préciser lors de l'inscription que vous bénéficiez d'une aide vacances de la Caf. Merci de vous munir de votre numéro d'allocataire. Ensuite, nous procédons directement à l'inscription sur le site VACAF qui nous indique la somme allouée. Ainsi il vous reste à payer uniquement le reste à charge du séjour (Coût total du séjour - l'aide vacances)

Attention : En cas d'annulation du séjour, MOTO QUAD CONCEPT exigera le paiement de la totalité du séjour.

Chèques vacances ANCV

Moto Quad Concept étant agréée par l'ANCV, nous acceptons les chèques en règlement. Ils doivent nous être adressés avec la fiche d'inscription. Leur montant vient en déduction du prix du séjour.

Merci de les libeller à l'ordre de MOTO QUAD CONCEPT et de joindre le bordereau. Les chèques raturés, déchirés ou expirés ne seront pas acceptés.

ATTENTION ! Il nous est impossible de connaître toutes les modalités d'attributions spécifiques des aides de ces différents organismes. Vous devez donc vous renseigner auprès de votre bureau référent afin de connaître ces modalités. En cas de refus de versement, même après la réalisation du séjour, MOTO QUAD CONCEPT sera en droit de vous demander le règlement correspondant à cette aide.

Dans tous les cas, afin que ces déductions puissent être prises en compte, il vous faut impérativement envoyer les justificatifs.

MOTO QUAD CONCEPT

Souhaite un agréable séjour à votre enfant.